

AFFAIRES DIVERSES

12/

1°) INSCRIPTION au Budget de 1952 de la somme de 9.882.720 Rs CFA pour travaux exécutés au titre de l'enseignement du 1er degré (Ecole Joinville) de Saint-Denis

Le MAIRE donne lecture du rapport.

DEPARTEMENT DE LA REUNION
MAIRIE DE SAINT-DENIS

Saint-Denis, le 23 Février 1953

OBJET:

Inscription au Budget de 1952 de la somme de 9.882.720 Rs CFA pour travaux exécutés au titre de l'enseignement du 1er degré (Ecole Joinville) de St-Denis.

Mesdames,
Messieurs,

Je vous donne lecture de la lettre suivante de Monsieur le Percepteur de Saint-Denis.

MINISTERE des FINANCES
DEPARTEMENT DE LA REUNION

Saint-Denis, le 21 Février 1953

Le Percepteur

Perception de St-Denis

à Monsieur le Maire Adjoint - ST-DENIS -

N° 49

Monsieur le Maire Adjoint,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Trésorerie Générale le ~~fait~~ vient de me faire parvenir par avis de crédit la somme de 9.882.720 Rs pour "Paiement des travaux exécutés au titre de l'Enseignement du 1er degré. Ecole Joinville de Saint-Denis".

Ces fonds sont pris en charge ce jour dans mes écritures.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire adresser l'ordre de cette recette correspondant.

Veillez agréer, Monsieur le Maire Adjoint, l'expression de mes sentiments distingués./.

Signé: HOARAU.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames, Messieurs, de voter par autorisation spéciale l'inscription de cette somme au Budget de 1952, savoir:

En recettes, rattachée au Chapitre XIII art. 2	9.882.720 Rs
En dépenses, rattachée au chapitre XXV art. 9	9.882.720 Rs./

Le 1er Adjt ff. de Maire
Signé: VALLON HOARAU.

Le MAIRE fait remarquer que la Commune espérait recevoir un versement de 1^{er} ordre de 20.000.000 CFA alors qu'il n'a été que de 1^{er} ordre de 20.000.000 mètres.

Mme AMELIN suggère que des protestations ~~soient~~ soient faites au sujet des paiements établis en francs mètres au lieu de CFA.

LE MAIRE. - Des réclamations ont déjà été faites par le Sénateur Maire et les paiements continuent à se faire en francs mètres.
Je mets aux voix le rapport ci-dessus
Adopté à l'unanimité

*M. Duval le 11 mars 1953
Il a referé et par délégation
de secrétaire Général
signe: Guarnin*

*seulement de 1^{er} ordre qui concerne l'enseignement
de 1^{er} degré. Il n'y a pas de paiement de 1^{er} ordre.*